



Le Conseil communal s'est réuni le mardi 3 décembre 2024

Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- **Adopté le préavis 08/2024 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025**

Résumé : Le budget de fonctionnement est une estimation des revenus et des charges pour l'année à venir. Par son accord, le Conseil Communal autorise la Municipalité d'effectuer des dépenses dans la limite de ce dernier.

Pour l'année 2025, il se présente de la manière suivante :

. Total des charges	CHF 3'335'302.29
. Total des revenus	CHF 3'117'367.30
. Total excédents de charges	CHF 217'934.99

Le bureau du Conseil vous adresse ses meilleures salutations et vous souhaite à toutes et tous des bonnes fêtes,

Pour le Conseil communal

Sébastien Cherpillod, Président



Jessie G. Lara, Secrétaire

**Selon les articles 107 ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.*